

LA MISE AU POINT D'ALAIN ROUSSEAU PRÉFET DE HAUTE-CORSE

Protection renforcée ou recul ? L'érosion du littoral suscite bien des interrogations

Suite aux conclusions d'un rapport du Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM) sur l'érosion du littoral oriental de l'île, le Préfet de la Haute-Corse, Alain Rousseau a tenu une conférence de presse le 2 octobre dernier à Bastia, pour présenter la problématique et sur les mesures collectives à définir entre l'Etat, les collectivités locales et les socio-professionnels des hébergements touristiques concernés.

Sols. Le dernier rapport du BRGM actualise véritablement un phénomène connu depuis deux ou trois décennies déjà, qui concerne l'érosion du littoral oriental de l'île. Plus de 170 KM de côtes sableuses spécifiquement touchées, un recul de 60 mètres dans certaines zones sur 50 ans d'études et de mesures typographiques, sans compter l'augmentation des risques liés au changement climatique (montée des eaux), cette enquête a le mérite de soulever une nouvelle fois un problème récurrent, dénoncé à la fois par les élus locaux et par les socio-professionnels. La côte orientale est une des parties littorales de France parmi les moins urbanisées, ce qui suppose une gestion beaucoup plus simple pour anticiper les contraintes de l'érosion auprès notamment des hébergements touristiques ou des hameaux qui longent ce secteur. Les dispositifs utilisés jusqu'à présent par quelques socio-professionnels pour préserver leurs plages (comme l'enrochement) n'ont pas eu les effets escomptés. C'est pourquoi le rapport du BRGM propose plus simplement un recul en amont de certains établissements touristiques. Du côté



de l'association des Maires de la Haute-Corse et des socio-professionnels du tourisme regroupés sous le sigle de l'UMIH présidée par Agathe Albertini, la colère gronde suite à la publication de ce rapport. En effet, élus comme professionnels s'interrogent sur les conséquences économiques d'un recul territorial à travers la reconstruction des équipements et leurs indemnisations.

Une meilleure connaissance du risque

Pour le Préfet de Haute-Corse, Alain Rousseau : « L'Etat a engagé une stratégie globale de meilleure connaissance du risque littoral. Pour appliquer, en Corse, cette stratégie nationale, nous avons effectué une 1ère étude sur la Plaine Orientale qui, du fait que c'est une côte à sable, est la plus exposée aux risques d'érosion et de submersion. Cette étude n'a pas un objectif d'exhaustivité. Il ne s'agit pas, à ce stade, de connaître dans le détail l'ensemble des mécanismes qui conduisent à une érosion du littoral, mais de poser un certain nombre de diagnostic qui

permettent de travailler, en premier lieu, avec les collectivités locales. On constate sur environ un tiers du territoire concerné qu'il est en recul par rapport à des photos aériennes vieilles de 50 ans. Le 5ème rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), qui vient de sortir, rappelle que nous sommes dans un processus de durcissement des phénomènes climatiques et de montée du niveau des eaux qui devrait renforcer ce phénomène érosif. En termes de responsabilité et de protection des biens et des personnes, l'Etat doit, avec les col-

lectivités, se préoccuper de définir une stratégie face à ce phénomène qui se rencontre sur toutes les côtes du monde. » Face à la proposition du BRGM concernant le recul stratégique sur certaines zones, Alain Rousseau a tenu à rassurer les socio-professionnels : « Des situations sont, effectivement, compliquées à gérer. La loi considère qu'il appartient aux particuliers-proprétaires de se protéger contre les assauts de la mer. Ce n'est pas à la collectivité de financer la protection d'une personne qui se place en milieu dangereux. Se mettre en bord de mer est potentiellement dangereux ! Mais, la loi considère, aussi, que s'il y a un enjeu collectif d'intérêt général, qui dépasse quelques intérêts particuliers, les collectivités publiques peuvent s'emparer du problème dans une démarche collective. Les communes peuvent monter des projets avec l'appui de crédits d'Etat et de crédits européens pour mettre en place des protections ou ce recul stratégique, si ce choix est fait. Ce financement public peut s'accompagner de financements privés. »

Y.C.

